



Pb pour effectuer la nouvelle carte grise

Par **shaolin59**, le 17/02/2009 à 00:52

bonjour,voila mon pb qui dure depuis un an maintenant, j'espere que quelqu'un aura le courage de lire toute l'histoire et de trouver des solutions svp, mercirnrnJ'ai donc acquis un vehicule, il y a un an maintenant, le pb est que le jour de l'achat, la personne qui ma vendu le véhicule s'est fait passer pour le 1er propriétaire Mr Z. La carte grise du véhicule était deja barrer, car il ma expliquer que la voiture a deja été en vente et que les acheteurs avait desister apres avoir barrer la carte grise. J'ai effectuer le paiement par cheque de banque, mais le vendeur ma demander de mettre le cheque au nom d'un ami Mr A car il ne posseder pas de compte bancaire. rnEn me rendant à la prefecture, il s'est avéré qu'il y avait deja une session au nom de quelqu'un, a ma grande suprise au nom de Mr A, et de la impossible de faire la carte grise.rnrnSuite a ca, j'ai mener ma petite enquete, j'ai reussi a contacter le 1er propriétaire Mr Z, qui m'a confirmer avoir vendu le véhicule a Mr A à la date qui était barrer sur la carte grise, il ma gentiment donner ses coordonnees.rnrnJ'ai donc déposer une plainte contre Mr A, avec toutes les preuves que j'avais en possession, a savoir : carte grise, billet de train, certificat de vente, coordonnees de Mr A, et la personne au comissariat m'a dit que sa aller prendre 6 mois environ pour traiter l'affaire.rnCela fait deja 1 an, et je suis toujours sans nouvelle, meme en me rendant au parquet pour voir ou en est la plainte.rnrnJ'aurais aimer savoir ce que je pouvais faire, pour pouvoir établir la carte grise, car c'est juste un pb de papier qui dure deja depuis un an.rnrnMerci, a tous ceux qui pourrait m'aider

Par **citoyenalpha**, le 17/02/2009 à 07:27

BonjourrrnrnEn résumé Mr A vous a vendu le véhicule qu'il avait acheté à Mr Z mais sur le certificat de session a été établit entre Mr Z et vous même.rnrnFûté ce Mr A. Enfin pas tant que cela puisqu'il a demandé à ce que le chèque soit à son nom. Vous avez eu de la chance

car parfois le chèque est établi à un autre ordre et le propriétaire du véhicule dépose plainte pour vol.rnrnVous avez porté plainte.rnrnL'article 313-1 du code pénal dispose que :rnrnL'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge.rnrnL'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375000 euros d'amende.rnrnVous connaissez les coordonnées de Mr A. Vous pouvez saisir la juridictions civiles afin d'obtenir le certificat de cession ou à défaut la résolution de la vente et le remboursement du chèque encaissé.rnrnVotre argumentaire consistera à prouver que Mr A est le propriétaire du véhicule. (demander à Mr Z une copie du certificat de cession) fournissez la copie de la carte grise barrée.rnrnPrésentez la copie du chèque de banque dont le bénéficiaire est Mr A. Joignez un témoignage écrit attestant que vous disposez du véhicule du véhicule portant immatriculation XXXXrnrnA charge pour Mr A alors de s'expliquer devant la juridiction civile. A défaut vous obtiendrez un jugement exécutoire et vous pourrez procéder au recouvrement forcé de la créance.rnrnRestant à votre disposition.

Par **shaolin59**, le **17/02/2009** à **12:04**

Bonjour,rnrnMerci d'avoir répondu aussi rapidement.rnrnPour ce qui est des coordonnées de Mr A, effectivement j'ai réussi à les avoir grâce à Mr Z, cependant lorsque j'ai essayé d'appeler directement au domicile de Mr A, je suis tombé sur une personne qui m'a dit que Mr A a déménagé depuis déjà 2 ans.rnrn[s]Supposons que Mr A, n'est pas retrouvable que ce passera t'il ?[/s]rnrnJe voudrais juste savoir ce que je peux faire de mon côté pour immatriculer la voiture, car celle-ci me convient, et la plainte n'avance pas du tout.rnrnA la préfecture, on m'a conseillé d'écrire une lettre au procureur pour faire une demande de propriété du véhicule. c'est quoi ???rnrnet y-a-t'il d'autres solutions pour pouvoir mettre la carte grise à mon nom ?

Par **citoyenalpha**, le **18/02/2009** à **11:43**

Bonjourrnrndites vous bien que le transfert de carte grise ne pourra s'effectuer sans décision de justice en ce sens ou si Mr A vous fournit un certificat de cession.rnrnLe procureur ne peut vous délivrer un document de propriété du véhicule.rnrnSi vous souhaitez conserver le véhicule vous ne pouvez qu'attendre qu'une décision de justice constate la vente et ordonne le transfert de propriété.rnrnBref la patience est de mise si vous ne connaissez pas l'adresse de votre adversaire.rnrnToutefois il apparaît étrange que Mr A fasse un faux et un usage de faux alors qu'il n'a pas la jouissance du véhicule. Il aurait été plus intelligent de vous demander un chèque au nom de Mr X et de demander à Mr X de l'espèce.rnrnBref pas très fûté ce Mr A. rnrnSous quel fondement avez vous déposé plainte?

Par **shaolin59**, le **18/02/2009** à **12:08**

bonjourrnrnMr A a acheté le véhicule à Mr Z, car lorsque j'avais contacté Mr Z il m'a confirmé

avoir envoyé le certificat de cession a la prefecture au nom de Mr A.rnrnA mon avis Mr A ne voulais pas faire de carte grise à son nom Pourquoi : des amendes a payer ? il s'est fait flasher plusieurs fois ? etc etc....rnrnTjrs est-il qu'il n'y pas de gage sur la voiture, apres plusieurs vérification sur le site pour l'obtention d'un certificat de non-gage.rnrnEffectivement la patience est de mise puisque sa fait deja un an que j'attend, je me demande ou en est la plainte d'ailleurs....rnrnJ'ai porter plainte pour escroquerie, donc j'ai detailler l'heure, le lieu de la transaction tout les indices que j'avais en possession.rnrnJe suis sur que Mr A est son vrai nom puisque j'ai eu confirmation par Mr Z, et a la prefecture il y a bien une cession de faite au nom de Mr A, et enfin le cheque de banque au nom de Mr A.rnrnLorsque j'ai deposer plainte, on m'a dit que la plainte aller etre transferer au commissariat du lieu de la transaction , departement : X, hors le vehicule est immatriculer dans le departement Y, et Mr A apres avoir eu les coordonnees reside dans le departement T, rnil aurait été plus judicieux d'envoyer la plainte dans le departement d'immatriculation de la voiture a savoir le Y pour etre directement en relation avec la prefecture du departement....

Par **citoyenalpha**, le **18/02/2009** à **12:33**

Bonjourrnrnet oui cela complique les choses quand les parties sont de département différent.rnrnDemander un entretien avec le Procureur (lettre recommandée avec accusé de réception) du département saisi de l'enquête afin de pouvoir connaître l'évolution de votre dossier et apporter les informations que vous avez recueillies. N'oubliez pas de joindre à votre courrier une copie de la plainte et de l'informer du dommissariat saisi de l'enquête. Vous pourrez l'interroger sur le développement de l'enquête et lui rappeler le préjudice que vous subissez en étant la propriétaire d'un véhicule dont vous ne pouvez obtenir l'immatriculation. rnrnRestant à votre disposition.